

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 26 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 26 septembre 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 20/09/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, CHAUVEAU, JUIN, BADALIAN, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA, CHEMINADE, DIABY
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, GOICHON, NICOLAS, MORIN, MOUHICA, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET

ABSENTS EXCUSES : Mmes VASLIN, PLAIN,
Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MOUHICA

POUVOIRS :

De M. MOUHICA à Mme GINGAST
De Mme VASLIN à Mme DESACHY
De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JUIN

Délibération : 2022-09 – 01

RH : Augmentation de temps de travail

Rapporteur : P. Lainé

Dans le cadre de la réorganisation du service restauration/entretien des locaux et après une année scolaire de fonctionnement, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent de 25/35^{ème} à 35/35^{ème}.

Le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique a donné un avis favorable le 12/09/2022.

Aussi il est proposé à compter du 01/10/2022 :

- De supprimer un poste d'adjoint technique à 25/35^{ème}
- De créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

AR Prefecture

016-211601380-20220926-DCM202209_01-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

Après en avoir délibéré,

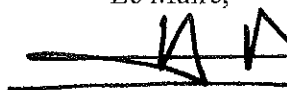
Le conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 26 voix pour, zéro contre et décide :

- **D'approuver** la suppression d'un poste d'adjoint technique à 25/35^{ème} ;
- **D'autoriser** la création d'un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}.

Pour copie conforme,

Le Maire,


Hélène GINGAS



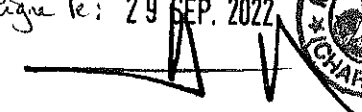
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 28 SEP. 2022

Réception du : 28 SEP. 2022

Enregistrement du :

Mise en ligne le : 29 SEP. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 26 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 26 septembre 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 20/09/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, CHAUVEAU, JUIN, BADALIAN, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA, CHEMINADE, DIABY
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, GOICHON, NICOLAS, MORIN, MOUHICA, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET

ABSENTS EXCUSES : Mmes VASLIN, PLAIN,
Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MOUHICA

POUVOIRS :

De M. MOUHICA à Mme GINGAST
De Mme VASLIN à Mme DESACHY
De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JUIN

Délibération : 2022-09 – 02

RH : Recrutement d'un apprenti

Rapporteur : P. Lainé

Il est proposé de recruter une personne en contrat d'apprentissage niveau CAPA « jardinier, paysagiste ».

Le contrat débutera le 01/10/2022 pour 23 mois.

Il sera conclu avec EPLEA de l'Oisellerie qui dispense une formation théorique de 910 h en alternance avec le temps passé chez l'employeur.

Outre le salaire de l'apprenti prévu au chapitre 012 article 6417, le coût de la scolarité sera pris en charge par la Commune mais remboursé à hauteur de 95 % par le CNFPT.

Un maître d'apprentissage parmi les agents du service espaces verts sera désigné pour encadrer l'apprenti.

AR Prefecture

016-211601380-20220926-DCM202209_02-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022


Le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique a donné un avis favorable le 12/09/2022.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 26 voix pour, zéro contre et décide :

- **D'approuver** le recrutement d'un apprenti CAPA « jardinier paysagiste » ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Hélène GINGAS



Certifié exécutoire compte tenu de : 28 SEP. 2022
Transmission à la préfecture le :
Réception du : 28 SEP. 2022
Affichage au :
mise en ligne le : 29 SEP.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 26 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 26 septembre 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 20/09/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, CHAUVEAU, JUIN, BADALIAN, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA, CHEMINADE, DIABY
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, GOICHON, NICOLAS, MORIN, MOUHICA, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET

ABSENTS EXCUSES : Mmes VASLIN, PLAIN,
Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MOUHICA

POUVOIRS :

De M. MOUHICA à Mme GINGAST
De Mme VASLIN à Mme DESACHY
De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JUIN

Délibération : 2022-09 – 03

Garantie d'emprunt avec contrat de prêt N°137681 en annexe, contracté par NOALIS pour la construction d'habitations neuves de 6 logements locatifs sociaux situés 5 rue de Badoris à FLEAC

Rapporteur : J. Daviaux

Par mail du 15/09/2022, le bailleur Noalis demande à la Commune de se prononcer sur son apport de garantie de 50 % du prêt, contracté par le bailleur pour la construction d'habitations neuves de 6 logements locatifs sociaux situés 5 rue de Badoris à Fléac.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 137681 en annexe signé entre : NOALIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

AR Prefecture

016-211601380-20220926-DCM202209_03-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

DECIDE à la majorité absolue des suffrages exprimés par 26 voix pour, zéro contre et aucune abstention :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FLEAC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 926 356,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 137681 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur **de la somme en principal de 463 178,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

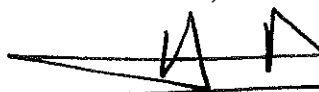

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Hélène GINGAST 

Certifié exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :



28 SEP. 2022

Réception du :

28 SEP. 2022

Et l'affichage dû

Mise en ligne le : 29 SEP. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 26 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 26 septembre 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 20/09/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, CHAUVEAU, JUIN, BADALIAN, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA, CHEMINADE, DIABY
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, GOICHON, NICOLAS, MORIN, MOUHICA, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET

ABSENTS EXCUSES : Mmes VASLIN, PLAIN,
Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MOUHICA

POUVOIRS :

De M. MOUHICA à Mme GINGAST
De Mme VASLIN à Mme DESACHY
De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JUIN

Délibération : 2022-09 – 04

Finances – Décision Modificative Budgétaire (DM 3)

Rapporteur : P. lainé

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif pour l'année 2022,
Vu les délibérations du conseil municipal adoptant les décisions modificatives 1/2022 et 2/022 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du budget principal des besoins nouveaux,

Il est proposé de modifier le BP 2022 pour le budget principal de la Commune :

- Intégration du montant du FPIC 2022 en recettes de fonctionnement (c/73223) et ajustement du besoin pour les dépenses d'assurances (c/6161) – équilibrage par les dépenses imprévues (022/022) ;
- Régularisation de restes à réaliser 2021 : Achat de mobiliers pour le groupe scolaire (Op.269) en prenant dans les dépenses imprévues (020/020) ;

AR Prefecture

016-211601380-20220926-DCM202209_04-DE
 Reçu le 28/09/2022
 Publié le 28/09/2022

- Déplacement de la somme de 12 000 € prévue initialement pour l'acquisition d'une Licence IV (Op.111) vers l'opération voirie (Op.222)

Comme suit :

EN INVESTISSEMENT					
SENS / SECTION	Op. / ART.	OBJET	BP 2022+DM1	DM.2	TOTAL APRES DM
DF	c/6161-011	Assurances multirisques	13 248	+ 7 000	20 248
DF	022/022	Dépenses imprévues	75 220	+ 70 378	145 598
RF	c/73223-73	FPIC 2022	0	+ 77 378	77 378
Sous total de la section de fonctionnement				0.00	
DI	Op.269/c.2184	Ecole – Mobilier	0	+ 2 000	2 000
DI	020/020	Dépenses imprévues	2 220.80	- 2 000	220.80
DI	Op.370/c.2051	Culture - Concessions	12 000	- 12 000	0
DI	Op.351/c.2151	Voiries 2022	92 058	+ 12 000	104 058
Sous total de la section d'investissement				0.00	

Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 26 voix pour, zéro contre et décide :

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°03-2022.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Pour copie conforme,
 Le Maire,


 Hélène GINGAST 

Certifié exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 28 SEP. 2022

Réception du : 28 SEP. 2022

Et affichage du : 29 SEP. 2022





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 26 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , au château de FLEAC le lundi 26 septembre 2022 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

La séance a lieu au château de FLEAC, lieu neutre, connu des habitants. Il est justifié en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et parce qu'il réunit les conditions d'accessibilité, et de sécurité des ERP. Le public a été autorisé à assister physiquement à la séance et la séance a été également transmise en direct au moyen de Facebook live.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 20/09/2022

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, CHAUVEAU, JUIN, BADALIAN, RANIVOALISON, GOMEZ DA COSTA, CHEMINADE, DIABY
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, GOICHON, NICOLAS, MORIN, MOUHICA, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET

ABSENTS EXCUSES : Mmes VASLIN, PLAIN,
Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MOUHICA

POUVOIRS :

De M. MOUHICA à Mme GINGAST
De Mme VASLIN à Mme DESACHY
De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU
De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JUIN

AVIS – CM septembre 2022

**Avis relatif à l'enquête publique en cours sur la demande d'autorisation
environnementale présentée par la société Anne SABATIER TRI
RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de
déchets pour artisans sis 112 route de Saint Michel sur la Commune de la
Couronne (16400)**

Rapporteur : J Daviaux

Le Conseil Municipal de Fléac est appelé à donner son avis sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Anne SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans sis 112 route de Saint Michel sur la Commune de la Couronne.

En effet, une partie du territoire de la commune de FLEAC est comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage au public doit être effectuée. Celui-ci est fixé à 2 kilomètres.

AR Prefecture

016-211601380-20220926-DCM202209_05-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022



L'enquête, dont le siège est fixé à la mairie de La Couronne, est ouverte pendant une durée de 31 jours du 5/09 au 5/10/2022.

Les avis formulés par les Communes concernées par le périmètre devront être transmis jusqu'au 20/10/2022.

Le Conseil Municipal a été invité à consulter le dossier d'enquête publique à l'accueil de la mairie de FLEAC

Le Conseil Municipal de FLEAC n'a aucune observation particulière à formuler.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Hélène GINGAST 

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la prefecture le : 28 SEP. 2022

Réception du : 28 SEP. 2022

Et affiché au :

Vise en ligne le : 29 SEP. 2022

